



Date de la convocation portant l'ordre du jour : 10 février 2026
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 23 février 2026

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL Du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février à vingt heures à Valdahon - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat mIxte des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

Communes/EPCI	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S				
AUBONNE	CCDL	COMBE Pierre	DELEGUE	T	X			
	CCDL	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S				
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T				X
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S				
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S				
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T				
	CCLL	LESPRIT Odile	DELEGUE	S	X			
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S				
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T				
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S	X			
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POMMEY Oriane	DELEGUE	S				
	CCPHD		DELEGUE	T				
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	JEUNE Dominique	DELEGUE	S				
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DAVID Gilles	DELEGUE	S				
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S				
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S				
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S				
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T			X	
	CCLL	CLERC Jean-marie	DELEGUE	S				
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S				
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X	
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S				
COURTETAINE-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S				
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S				
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S				
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T		X		
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S				
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	GIRARDET Nicolas	DELEGUE	S				
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T			X	
ETALANS	CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S				
	CCPHD	URICHER Béatrice	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S				



Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Communes/EPCI	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
ETALANS	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MOREL Adrien	DELEGUE	S			
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S			
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	FAINDT Louise	DELEGUE	S			
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S			
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S			
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S			
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S			
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S			
FOURNETS-LUISANS	CCPHD	CUENOT François	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	ROGNON Paul	DELEGUE	S			
	CCPHD	COURTOIS Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MUSY Frédéric	DELEGUE	S			
FUANS	CCPHD	CHAUBY Jean-Michel	DELEGUE	T			X
	CCPHD	M. CATTET Cyril	DELEGUE	S			
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S			
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S			
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S			
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	LECHEVIN Emmanuel	DELEGUE	T		X	
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S			
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	SIMON Olivier	DELEGUE	T			X
	CCPHD	CATTIN Alexis	DELEGUE	S			
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S			
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOISSEININ Patrick	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T			X
	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S			
LANDRESSE	CCPHD	DEVILLERS Michel	DELEGUE	T			
	CCPHD	HENRIET Sylvain	DELEGUE	S	X		
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S			
LAVIRON	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S			
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCLL	BEPOIX Gérard	DELEGUE	T			X
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S			
	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T	X		
	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S			
LES COMBES	CCVM	MOUGIN Jean-Louis	DELEGUE	T	X		
	CCVM	CLERC Michel	DELEGUE	S			
	CCVM	VIPREY Jean-Charles	DELEGUE	T	X		
	CCVM	BAUGEY Aurélien	DELEGUE	S			
LES MONTS RONDS	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X		
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S			
	CCLL	BONNEFOI Frédéric	DELEGUE	T			X
	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S			
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	COINETET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			
	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X		
CCPHD	CHANEZ Marie-Madeleine	DELEGUE	S				



Communes/EPCI	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
LODS	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T				
	CCLL	PICHETTI Christian	DELEGUE	S	X			
LONGECHAUX	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S				
LONGEMAISSON	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T				
	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S	X			
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S				
MALBRANS	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S				
MONTROND-LE-CHATEAU	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T			X	
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S				
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T	X			
	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S				
NAISEY-LES-GRANGES	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S				
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S				
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHABERT Gérald	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S				
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S				
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T				
	CCPHD	BOILLLOT Nathalie	DELEGUE	S	X			
ORNANS	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	CUCHE Elodie	DELEGUE	S				
	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S				
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S				
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T			X	
	CCLL	GUILLAME Isabelle	DELEGUE	S				
ORSANS	CCPHD	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	COLLINET Franck	DELEGUE	S				
OUVANS	CCPHD	PERNIN Daniel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	JEANNEY Christine	DELEGUE	S				
ORNSANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCPHD	DROMARD Michaël	DELEGUE	T				X
	CCPHD	LIME Julien	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T			X	
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S				
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S				
ROUHE	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CUCHEROUSSET François	DELEGUE	S				
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T	X			
ROUHE	CCPHD	PRETRE Mélanie	DELEGUE	S				
	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T				X
RUREY	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T			X	
SAINT-GORGON-MAIN	CCLL	DUPUIS Edouard	DELEGUE	S				
	CCDL	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T	X			
SAULES	CCDL	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T	X			
SAULES	CCLL	CLAUSSE Pierre	DELEGUE	S	X			
	CCLL							



Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Communes/EPCI	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurateur : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
TARCENAY-FOUCHERANS	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T				
	CCLL	JACQUIER Laurence	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CLAUSSE Pierre	DELEGUE	S	X			
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T	X			
TREPOT	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T				X
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S				
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T				X
VALDAHON	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
VELLEROT-LES-VERCEL	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LOMBARD Colette	DELEGUE	S				
VENNES	CCPHD	PARIS Olivier	DELEGUE	T	X			
	CCPHD		DELEGUE	S				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T				X
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
VERNIERFONTAINE	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	LETOUBLON Hervé	DELEGUE	S				
VILLERS-CHIEF	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
VILLERS-LA-COMBE	CCPHD	BERTIN Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	FAIVRE-DUBOZ Joël	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	BASSIGNOT Alain	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MAIRE Claude	DELEGUE	S				
CC DOUBS BAUMOIS	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
		DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T			X	
		BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S				
		VIEILLE Patrice	DELEGUE	T	X			
		CRETIN Cyril	DELEGUE	S				
		BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T			X	
		CHAILLET Christophe	DELEGUE	S				
		CLEMENT Marcel	DELEGUE	T			X	
		VERDIER François	DELEGUE	S				
		BARRAND Donat	DELEGUE	T	X			
		BUSSIÈRE Jean-Baptiste	DELEGUE	S				
		TOURNERET Maurice	DELEGUE	T			X	
		MULLER Frédérique	DELEGUE	S				
		RUEFF Christian	DELEGUE	T	X			
		PETIT Stéphane	DELEGUE	S				
		PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X	
			DELEGUE	S				
		PIQUARD Charles	DELEGUE	T	X			
		CHOPARD Charley	DELEGUE	S				
	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X		
	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S					
	PERGAUD Didier	DELEGUE	T			X		
	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S					



CC DOUBS BAUMOIS	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X	
	MARRINER Nicos	DELEGUE	S				
TOTAL				71	5	35	8

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la commune de Valdahon pour la mise à disposition de la salle de réunion.

Il présente les excuses des délégués :

- Des communes de : Avoudrey (M. Gilbert DISTEL), Consolation-Maisonnettes (M. Jean-Claude JOLY), Echevannes (M. Jean-Marie DREZET), Goux-sous-Landet (M. Emmanuel LECHEVIN), Guyans-Durnes (M. Frédéric DEVILLERS), Les Monts-Ronds (M. Frédéric BONNEFOI), Les Premiers Sapins (M. Nicolas VIPREY), Orchamps-Vennes (M. Gilles FOURNIER), Ouvans (M. Mickaël DROMARD), Rouhe (M. Bernard CHASSOT), Trepot (M. Pierre PROST et M. Stéphane HENRIOT-COLIN) et Vercel (M. Samuel GOY).
- De la Communauté de Communes Doubs-Baumois : son Vice-Président M. Alain COURANT en tant que membre invité.

M. le Président expose le contexte de la réunion et notamment l'installation des nouveaux délégués. Il présente les représentants des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief, Villers-la-Combe et les remercie de leurs présences.

M. le Président présente l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2025
2. Gouvernance
 - 2.1 Installation des délégués des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe
 - 2.2 Ouverture des commissions aux nouveaux délégués
3. Actualités syndicales :
 - 3.1 Date d'installation de la nouvelle gouvernance
 - 3.2 Statuts : consultations des collectivités membres en cours
4. Adhésion : Demande des trois communes membres du SIE du Pays de Quingey au 1^{er} janvier 2027 – pour information
5. Point le cas échéant sur les différentes commissions :
 - 5.1 Commission « Relations partenariales et Communication » : Présentation du logo et charte graphique
 - 5.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 5.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine » : Mise à jour du PPI et présentation des travaux 2027
6. Ressources Humaines :
 - 6.1 Tableau des effectifs
 - 6.2 Ouverture/création de postes
7. Contrat de délégation de service public (2015-2027) : Fin du contrat - validation du périmètre et choix des investissements
8. Schéma directeur AEP : intégration du SD du SIEVV et actualisation du SDAEP du SIEHL
9. Contrat "eau et climat" sur le territoire Loue Lison
10. Budget/Finances :
 - 10.1 Présentation et approbation du compte de gestion exercice 2025 du SIEVV
 - 10.2 Présentation et approbation du compte administratif exercice 2025 du SIEVV
 - 10.3 SIEVV : reprise des résultats (si le PV de dissolution du trésorier est transmis)
 - 10.4 Présentation du Compte financier unique 2025
 - 10.5 Affectation du résultat 2025 au BP 2026 et reprise anticipée
 - 10.6 Approbation des tarifs du service de l'eau au 1^{er} octobre 2026
 - 10.7 Fongibilité des crédits en M49
 - 10.8 Présentation et approbation du Budget primitif 2026
11. Questions diverses
 - 11.1 Calendrier



Avant d'ouvrir la séance, M. le Président, rappelle que M. Charles PIQUARD a été élu secrétaire lors de l'installation du comité le 27 juillet 2020, il propose de le maintenir dans ses fonctions pour cette séance.

A l'unanimité, M. Charles PIQUARD est maintenu secrétaire de séance pour le Comité Syndical.

Quorum : 119 délégués en exercice, le quorum est donc de 60 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 71 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 22 décembre 2025

M. le Président soumet le procès-verbal à l'approbation du Comité Syndical.

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Gouvernance

2.1 Installation des délégués de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe

260216-01

M. le Président rappelle :

- L'article 5 des statuts du SIEHL :

« Le comité syndical est composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes adhérentes et des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre.

Sont également désignés pour chacun des adhérents des délégués suppléants appelés à siéger en comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Les communes et EPCI membres sont représentés, au sein du comité syndical, selon les règles particulières de représentation suivantes et des périmètres communaux couverts par le syndicat :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 500 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune de 500 à 999 habitants ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune de 1 000 à 1 499 habitants ;
- 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par commune de 1 500 à 1 999 habitants ;
- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par commune de 2 000 habitants et plus. »

Il précise que les nouveaux statuts seront applicables, après consultation des collectivités membres au 1^{er} avril 2026.

Pour rappel : les services de la Préfecture ont confirmé que l'adhésion de nouvelles communes au SIEHL n'entraîne pas le renouvellement de l'assemblée mais sa modification (article L 5211-10 du CGCT).

M. le Président invite les délégués à procéder à l'installation des nouveaux délégués au sein de Comité Syndical portant son effectif à 120 titulaires dont 119 en exercice.

*Vu n°25-2025-11-06-00003 portant adhésion du SIEVV, dissolution de ce même syndicat et adhésion des communes membres
Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT,
Vu l'article 5 des statuts du SIEHL,
Vu les délibérations du SIE Vellerot-lès-Vercel et de ses communes membres sollicitant l'adhésion et désignant les délégués*

L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECLARE** installer au sein du Comité Syndical les délégués des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe
- **AUTORISE** M. le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



2.2 Ouverture des commissions aux nouveaux délégués

M. le Président propose aux nouveaux délégués d'intégrer les commissions suivantes :

- Commission « Relations partenariales et Communication » – Présidée par Mme la 1^{ère} Vice-Présidente, Mme Robert
- Commission « Délégation de Service Public et Régies » – Présidée par M. le 2^{ème} Vice-Président, M. Perrot
- Commission « Travaux, réseaux, équipements et patrimoine » – Présidée par M. le 3^{ème} Vice-Président, M. Defontaine
- Commission « Contrôle Financier » – Présidée par M. le 4^{ème} Vice-Président, M. Guinchard

Il sollicite les nouveaux délégués qui, compte tenu de la fin de mandat imminente, préfèrent ne pas s'engager pour l'instant dans ces commissions.

La composition des commissions reste donc inchangée.

3. Actualités syndicales :

3.1 Installation de la nouvelle gouvernance

Date de l'installation de la nouvelle gouvernance :

M. le Président indique aux délégués que suite aux informations transmises par la CC Doubs Baumoises (Date, élection du Président le 15 avril et nomination des délégués le 29 avril), la Préfecture a été sollicitée sur la date du 26 mai retenue initialement pour l'installation de la nouvelle gouvernance du SIEHL.

La Préfecture a rappelé : l'article L5711-1 : « ...après le renouvellement général des conseillers municipaux, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la 4^e semaine qui suit l'élection des présidents d'EPCI ». Ainsi, le comité syndical doit se réunir au plus tard le 15 mai 2026.

Le Président informe les délégués que la date retenue pour l'installation de la nouvelle gouvernance est donc le 11 mai 2026, à Valdahon.

Pour information :

Article L. 5211-8 du CGCT :

« Le mandat des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au sein des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes fermés expire lors de l'installation de l'organe délibérant du groupement suivant le renouvellement général des conseils municipaux. »

3.2 Statuts :

M. le Président rappelle aux délégués que les collectivités adhérentes au syndicat ont été consultées sur le projet de nouveaux statuts du SIEHL.

Au 16 février 2026, 23 communes ont émis un avis favorable, représentant une population totale de 22 241 habitants sur 41 449.

- Pour rappel, ces nouveaux statuts entreront en vigueur le 1^{er} avril 2026.
- Les délégués désignés par les EPCI à fiscalité propre (CCDB) doivent être choisis parmi les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI à FP ou parmi les conseillers communautaires.

4. ADHESION : demande de trois communes du SIPO (1^{er} janvier 2027) - décision de principe (pas de délibération)

Chouzelot - Lavans-Quingey - Quingey :



(communes membres du Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey)

M. le Président informe les délégués que trois communes membres du SIPQ ont été invitées à acter leur demande :

- De retrait du SIPQ
- D'adhésion au SIEHL au 1^{er} janvier 2027

par délibération avant le 16 février 2026 en validant le principe de financement de leurs travaux par une participation fixe d'équilibre pendant 12 ans.

Il présente les tarifs projetés :

	Tarifs actuels			Tarif projeté SIEHL commun du 1/01/2027 au 31/12/28	Tarif projeté SIEHL commun après 2028 (estimé - changement DSP)
	Chouzelot	Quingey	Lavans-Quingey		
Part fixe					
Collectivité	2,00 €	38,64 €	16,78 €	19,38 €	19,38 €
Délégataire	40,24 €	40,24 €	40,24 €	40,24 €	68,89 €
Part Variable					
Collectivité	1,42 €	0,66 €	0,70 €	0,7594 €	0,7594 €
Délégataire	0,4614 €	0,4614 €	0,4614 €	0,4614 €	0,9234 €
Participation fixe d'équilibre pendant 12 ans*				0,781 €	0,080 €
TOTAL 120 m ³ Hors Taxes et redevances	268,01 €	213,45 €	196,39 €	299,81 €	299,81 €
Tarif HT au m³	2,23 €	1,78 €	1,64 €	2,50 €	2,50 €

- ❖ *Un délégué s'étonne du montant de 0,080 € correspondant à la participation fixe de la 2^{ème} période. Le Président précise qu'il s'agit d'un montant « estimé » destiné à compenser l'augmentation prévisionnelle de la part fixe qui pourrait être appliquée par le délégataire du nouveau contrat.*

Le SIPQ étant un syndicat à la carte et disposant donc d'autres compétences, il ne sera pas dissous. En revanche, sa compétence relative à l'alimentation en eau potable, conformément aux statuts du 28/04/1994, sera transférée au SIEHL.

Le SIPQ doit donc également valider le retrait des 3 communes.

Les délégués seront invités, lors d'un prochain comité, à valider l'adhésion de ces 3 communes au 1^{er} janvier 2027 après publication de l'arrêté préfectoral actant le retrait de ces communes du SIPQ.

Le Président sollicite l'avis de principe des délégués présents. Ces derniers valident à l'unanimité l'adhésion des 3 communes sous les conditions financières présentées.

5. Point le cas échéant sur les différentes commissions :

5.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente présente aux délégués le résultat du travail effectué conjointement avec le cabinet Cad'Com et Mme Coralie SEGUIN.



Syndicat mIxte des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Elle présente le logo décliné et placé en perspective du prisme d'idée qui guide la démarche depuis le début.

Synthèse des étapes clés de création du nouveau logo :

- Octobre 2024 : validation par la commission « Relations partenariales et Communication » du lancement de la refonte du logo.
- Décembre 2024 : rédaction cahier des charges pour la refonte du logo et mise en place charte graphique.
- Février 2025 : consultation prestataire : 1 seule candidature, Cad'Com.
- Mai 2025 : élaboration du prisme d'identité du SIEHL.
- Juin à décembre 2025 : diverses propositions de Cad'Com, modifications en fonction de l'avis des membres de la commission et du Bureau.
- Février 2026 :
 - Sélection du nouveau logo par les membres du Bureau.
 - Présentation du nouveau logo au Comité Syndical.



- ❖ *M. Eric LIMACHER, délégué de Naisey-les-Granges s'interroge sur le fait que l'on parle du syndicat mixte et non plus d'intercommunal, alors que l'acronyme SIEHL continue d'être utilisé. Mme la 1^{ère} Vice-Présidente précise que les élus ont choisi de conserver la lettre I désormais associée à la notion de mIxte, afin de maintenir cet acronyme, estimant que SMEHL ne serait pas approprié : **Syndicat mIxte des Eaux de la Haute-Loue***

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente précise que ma charte graphique est en cours d'élaboration par la société Cad'Com. Sa mise en œuvre s'étalera sur les prochaines semaines et sera suivie du lancement officiel du logo.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention.

5.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

M. le 2^{ème} Vice-Président fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 janvier 2026.

Bilan 2025 – Indicateurs techniques et clientèle

- Le programme de renouvellement des branchements a dépassé les objectifs contractuels, avec 276 branchements renouvelés (105 % de l'objectif). Les remplacements de compteurs se poursuivent, avec une diminution progressive du nombre de compteurs de plus de 20 ans.
- La fréquentation de l'accueil clientèle physique à Mamirolle est désormais suivie spécifiquement pour les abonnés du SIEHL, qui représentent environ la moitié des visites recensées depuis novembre.

Relation usagers et gestion clientèle

- Les indicateurs de qualité de service 2025 sont globalement satisfaisants, avec un taux supérieur à 80 %.
- Les impayés sont en légère hausse, avec un allongement des délais de paiement, mais demeurent contenus.
- La procédure de résiliation d'abonnement, principalement orientée vers l'espace client en ligne, fait l'objet d'une vigilance particulière quant à l'information des abonnés.
- Enfin, un suivi renforcé est engagé sur les logements vacants avec consommation, enjeu appelé à être mieux maîtrisé avec le déploiement de la télérelève.

M. le 2^{ème} Vice-Président indique que la prochaine réunion trimestrielle aura lieu le **30 avril 2026**.



M. le 2^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

5.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3^{ème} Vice-Président présente différents points :

5.3.1 Etat d'avancement des réalisations des mesures inscrites dans les SDAEP :

Pour rappel, les investissements sont dictés par les mesures et actions établies dans le schéma directeur.

AP	Mesure	Court terme	Moyen terme	Long terme	Total
1	AFH	6 452	6 515	3 860	16 827
2	CP	300	500	700	1 500
3	PRC	6 203	11 270	15 350	32 823
4	PPOS	900	1 500	2 100	4 500
5	QED	380			380
6	RS	618	1 040	1 442	3 100
Total					59 130

En K€ HT valeur 2022

Un état d'avancement détaillé du SDAEP du SIEHL est présenté par M. le 3^{ème} Vice-Président avec l'appui de M. Matthieu CAPRANI :

Mesure	Priorité	Montants SDAEP K€ HT	Montants réalisés K€ HT	Réalisation
Amélioration du fonctionnement hydraulique	Court terme	6 452	2 639	8 mesures sur 9
Renforcement de la connaissance du patrimoine	Court terme	300		150 K€ en 2026
Programme de renouvellement des canalisations	Court terme	6 203	5 917	34,07 km sur 42.67 km
Programme de pérennisation des ouvrages enterrés	Court terme	900	466	
Qualité de l'eau distribuée	Court terme	380	279	
Renforcement du suivi	Court terme	618	78.5	
Amélioration du fonctionnement hydraulique	Moyen terme	6 515	200	1 mesure sur 10
Renforcement de la connaissance du patrimoine	Moyen terme	500		
Programme de renouvellement des canalisations	Moyen terme	11 270	250	0.4 km sur 95.25 km
Programme de pérennisation des ouvrages enterrés	Moyen terme	1 500		



Renforcement du suivi	Moyen terme	1 040		
Amélioration du fonctionnement hydraulique	Long terme	3 860		
Renforcement de la connaissance du patrimoine	Long terme	700		
Programme de renouvellement des canalisations	Long terme	15 350	143	0.55 km sur 191.22 km
Programme de pérennisation des ouvrages enterrés	Long terme	2 100		
Renforcement du suivi	Long terme	1 442		

M. le 3^{ème} Vice-Président présente l'état d'avancement des autres SDAEP :

SDAEP Ouvans :

Mesure		Priorité	Montants SDAEP K€ HT	Montants réalisés K€ HT	Réalisation
Interconnexion avec le SIEHL	Initial	1	1 107	716	✓
Travaux sur ouvrages	Initial	1	125	21	✓
Renouvellement réseau : Tranche 1	Initial	2	197	199	✓
Renouvellement réseau : Tranche 2	Initial	3	186		

SDAEP Landresse :

Mesure	Montants SDAEP K€ HT	Montants réalisés K€ HT	Réalisation
Travaux sur ouvrages	6		
Qualité de l'eau	52,1	49	✓
Amélioration du fonctionnement hydraulique	11,9	14	✓

SDAEP Plateau des Combes :

Mesure	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Total
Travaux sur ouvrages	28 000	122 000		150 000
Renouvellement réseau:	667 399	936 484	1 412 479	3 016 362
Total				3 166 362.00

Aucuns travaux réalisés en 2025

440 000€ programmés en 2026

5.3.2 Etat d'avancement et mise à jour du PPI

260216-02

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) traduit la planification des travaux du SDAEP en projets d'investissements pour les années 2024, 2025 et 2026. Les prévisions incluses dans le PPI doivent être révisées pour s'adapter aux réalités actuelles et aux nouvelles priorités.

M. le 3^{ème} Vice-Président donne la parole à Mme Maryline TEXIER qui présente un bilan du PPI en lien avec les travaux réalisés hors PPI :



AP		2024 (Réalisés)	2025 (Réalisés)	2026			Total
				Engagés	Non engagés	Sous total (CP)	
1	AFH	660 271,50 €	463 741,12 €	1 721 822,10 €	100 000,00 €	1 821 822,10 €	2 945 834,72 €
2	CP	- €	- €		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
3	PRC	667 502,58 €	1 553 390,92 €	861 888,51	3 880 152,77 €	4 742 041,28 €	6 962 934,78 €
4	PPOS	72 837,64 €	217 174,38 €	98 303,39 €	1 151 384,00 €	1 249 687,98 €	1 539 700,00 €
5	QED	- €	- €		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
6	RS	- €	- €		320 530,50 €	320 530,50 €	320 530,50 €
		1 400 611,72 €	2 234 306,42 €	2 682 014,00 €	5 782 067,27 €	8 464 081,86 €	12 099 000,00 €
				RAR			
Montant réalisé hors PPI		3 645 176,70 €	991 449,20 €	222 679,00 €			
Total		5 045 788,42 €	3 225 755,62 €	2 904 693,00 €			

Concernant les engagements de 2026, il est présenté un tableau précisant, sur les 5,7 M€ prévus en 2026, les montants qui pourront être réellement engagés au regard des capacités techniques et administratives du SIEHL.

AP		2026	
		CP Non engagés	CP Prévus
1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	100 000,00 €	75 000,00 €
2	Amélioration de la connaissance du patrimoine	300 000,00 €	160 000,00 €
3	Programme de renouvellement des canalisations	3 880 152,77 €	3 080 000,00€
4	Pérennisation du patrimoine	1 151 384,00 €	1 036 384,00€
5	Qualité de l'eau	30 000,00 €	0,00€
6	Renforcement du suivi du système	320 530,50 €	55 000,00€
		5 782 067.27 €	4 321 384,00€

Les délégués sont invités à modifier le PPI 2024-2026 au regard du rythme d'avancement des projets et à procéder à la répartition des crédits de paiement.



M. le 3^{ème} Vice-Président rappelle aux délégués que le Comité syndical :

- a validé et approuvé le PPI 2024 – 2026 par délibération du 19 décembre 2023.
- a ajusté les crédits de paiements 2025 par délibération du 19 décembre 2024
- a ajusté les crédits de paiements 2026 par délibération du 22 décembre 2025

Il précise qu'il convient avant la clôture des comptes de cette année 2025, de procéder à un réajustement des crédits de paiement par opération, en dépenses. Les crédits éventuellement supprimés seront automatiquement réinscrits dans le cadre du budget précédent et des suivants.

L'exposé du Vice-Président, entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide les réajustements comme suit :

	Étiquettes de lignes	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Total
AP N°1	Amélioration du fonctionnement hydraulique	660 271,50 €	463 740,72€	1 821 822,10 €	2 945 834,72 €
AP N°2	Amélioration de la connaissance du patrimoine		0,00 €.	300 000,00 €	300 000,00 €
AP N°3	Programme de renouvellement des canalisations	667 502,58 €	1 553 370,92€	4 742 041,28 €	6 962 934,78 €
AP N°4	Pérennisation du patrimoine	72 837,64 €	217 174.38€	1 249 687,98 €	1 539 700,00 €
AP N°5	Qualité de l'eau	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
AP N°6	Renforcement du suivi du système	0,00 €	0,00 €	320 530,50 €	320 530,50 €
	Total général	1 400 611,72 €	2 234 306.42 €	8 464 081,86 €	12 099 000,00€

- Précise que le détail des AP du PPI 2026 tenant compte des reports de crédits de 2025 est annexé à la présente délibération
- Dit que les crédits de paiements 2026 seront inscrits au BP 2026.

5.3.3 Présentation des travaux et projets en cours

M. le 3^{ème} Vice-Président fait un point sur les travaux et projets en cours avec l'appui de M. Matthieu CAPRANI.



Opération	AP	Travaux	MOe	Entreprises	Phase	Avancement Tvx	Engagements € HT	Acomptes ou Solde € HT
2024								
LPS - L'Olivier	3	Cana	Interne		CONSULT			
Ornans - chemin de Vinchaud	3	Cana	Cabinet André	Mourot TP	TRAVAUX	100%	80 434.75 €	80 430.00 €
Ornans - Complément Vinchaud	3	Cana	Cabinet André	Mourot TP	TRAVAUX	100%	92 817.95 €	92 800.00 €
Ornans - rue des Aiges	3	Cana	Cabinet André	Mourot TP	TRAVAUX	85%	109 950.81 €	35 873.54 €
Cléron Nahin	3	Cana	Interne	ETA TP Clerc	TRAVAUX		38 499.00 €	
Avoudrey - Chambre de Vannes	4	Ouvrage	Interne	SDGE	PREPA TVX		22 413.38 €	
Réservoir de Montrond-le-Château	4	Ouvrage	Interne	Pellegrini	PREPA TVX		24 197.30 €	
S3 - Clôture et accès	4	Ouvrage	Interne	TP Mourot	PREPA TVX		€	
Vennes - Chambre de vannes	4	Ouvrage	Interne	SDGE	PREPA TVX		13 540.52 €	
2025								
Aubonne - Feeder adduction réservoir	3	Cana	Cabinet André	De Giorgi	TRAVAUX	95%	221 997.50 €	180 103.65 €
Guyans-Durnes, Feeder → Charbonnière	3	Cana	Cabinet André	TP Chopard Lallier	TRAVAUX	45%	528 779.00 €	
Saules, routes de Durnes	3	Cana	Cabinet André	TP Mourot	TRAVAUX	85%	212 268.50 €	111 552.94 €
Vernierfontaine - Feeder → Fallersans	3	Cana	BEJ	Pellegrini BTP / Bonnefoy	TERMINE	100%	179 895.70 €	109 646.90 €
Renforcement de Sucrue	1	Ouvrage	Berest	SDGE / Clauzel / Pellegrini	PREPA TVX		1 669 769.50 €	
Réservoir de Valdahon, études préliminaires	1	Ouvrage						
Accélérateur secteur Vennes (Les Ravières)	1	Ouvrage	SIEHL	SDGE / Clauzel / Pellegrini	TERMINE	100%	222 159.70 €	186 947.40 €
Goux-sous-Landet Réservoir	4	Ouvrage	Berest		AVP	0%		



Syndicat mIxe des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Opérations 2026	AP	Travaux	MOe	Entreprises	Phase	Avancement Tvx	Engagements € HT	Acomptes ou Solde € HT
Bremondans, Belmont Feeder → Belmont / Chaux-lès- Passavant	3	Cana	Berest		PRO	0%		
Fournets-Luisans, les Loges	3	Cana	Interne		AVP	0%		
Fuans, rue de l'Eglise	3	Cana	Interne		PRO	0%		
Grandfontaine-sur-Creuse Feeder → Réservoir	3	Cana	Cabinet André		ATTRIBUTION	0%		
Guyans-Durnes, Feeder DN250	3	Cana	Cabinet André		ATTRIBUTION	0%		
Saules	3	Cana	Cabinet André		DIA	0%		
Etalans, Feeder → Gonsans	3	Cana	Artelia		ATTRIBUTION	0%		
Passonfontaine rue du Lion	3	Cana	Interne		DIA	0%		
Valdahon, rue du Prié Mont	3	Cana	Interne		PRO	0%		
Fournets-Luisans, rue St Claude	3	Cana	Interne		DIA	0%		
Ornans, ruelle du Champ de foire	3	Cana	Interne		BESOIN	0%		
Récolement Morteau	2	Cana	Interne			0%		
Sectorisation + Télésurveillance	6	Cana	Interne		BESOIN	0%		
Récolement Valdahon	2	Cana	Interne			0%		
Récolement Ornans	2	Cana	Interne			0%		
Sectorisation + Télésurveillance départ Passavant	6	Cana	Interne			0%		
Sectorisation + Télésurveillance PLV	6	Cana	Interne			0%		
Villers-la-Combe, Grande Rue	4	Cana	BE TVRD		ATTRIBUTION	0%		
Monts de Villers	4	Cana			ATTRIBUTION	0%		
Feeder Villers - Vellerot	4	Cana			ATTRIBUTION	0%		
Champlive, Grande Rue	3	Cana	Interne		AVP			
PGSSE	5	Etude			BESOIN	0%		



Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loire
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Opération	AP	Travaux	MOe	Entreprises	Phase	Avancement Tvx	Engagements € HT	Acomptes ou Solde € HT
Télérelève	6	Ouvrage			BESOIN	0%		
Courtetaïn-et-Salans Chambre de vannes	4	Ouvrage	Interne		ATTRIBUTION	0%		
Capots réservoir Les Loges	4	Ouvrage				0%		
Les Loges Ravalement de façade du local d'accès + changement de la porte	4	Ouvrage	Interne			0%		
Remplacement des échelles La Loge	4	Ouvrage	Interne			0%		
Remplacement échelle Grand Mont	4	Ouvrage	Interne			0%		
Remplacement échelle Percerots	4	Ouvrage	Interne			0%		



5.3.4 Bilan du mandat 2020 à 2025

M. le 3^{ème} Vice-Président donne la parole à M. Matthieu CAPRANI pour présenter le bilan de ce mandat.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
SIEHL	3 835	2 437	1 401	2 469	4 808	3 226	3 029
Interco.		38	2 034	1 550	238		
Total	3 835	2 475	3 435	4 019	5 046	3 226	3 673
Subventions	440	331	2 159	984	914	581	901

En K€ HT

M. Matthieu CAPRANI indique que sur ce mandat 22 M€ de travaux ont été réalisés subventionnés à hauteur de 25%. A ce montant, il faut ajouter les travaux engagés mais non encore mandatés pour un montant de 2 905 K€ HT et les 4 301 K€ HT de travaux prévus sur 2026.

5.3.5 Projection 2027

260216-03

M. le 3^{ème} Vice-Président donne la parole à M. Matthieu CAPRANI qui présente une projection fondée sur plusieurs hypothèses appelées à être validées par la prochaine mandature

L'hypothèse principale consiste à maintenir la mise en place d'un PPI, tout en permettant de dissocier les travaux majeurs au sein d'un PPI spécifique, afin d'améliorer la lisibilité des opérations engagées.

PPI – A définir (renouvellement de canalisation, réhabilitation d'ouvrage, ...)

Territoire	2027	2028	2029
SIEHL	3 245 000,00 €	2 320 000,00 €	2 320 000,00 €
SIE Plco	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
SIE VV	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total	3 545 000,00 €	2 620 000,00 €	2 620 000,00 €

PPI – Renforcement de la capacité du réservoir de tête de Hautepierre-le-Châtelet

	2026	2027	2028	2029
Total	40 000,00 €	755 000,00 €	1 680 000,00 €	1 680 000,00 €

Total investissements des PPI :

	2026	2027	2028	2029
Total		4 300 000,00 €	4 300 000,00 €	4 300 000,00 €

M. le 3^{ème} Vice-Président précise que, afin d'assurer une continuité opérationnelle dans la conduite des travaux et dans l'attente de la validation du futur PPI, une première programmation prévisionnelle des travaux pour l'année 2027 est soumise à l'examen des délégués.

Il indique que ceux-ci seront appelés à autoriser le lancement des études correspondantes au cours du second semestre 2026.

M. Matthieu CAPRANI présente en séance la liste non exhaustive des travaux proposés.



		en centième					
Filière Administrative (service administratif)							
Attaché territorial	A	8/35 ème	8H00	DGS	Contractuel		MERCIER Fabrice

EMPLOI PERMANENT					Poste occupé		
Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo	Missions information pour	Statut	Temps de travail	Agent
Filière Administrative (service administratif)							
Rédacteur princ. de 1 ^{ère} classe	B	35,00h	35H00	Assistante administrative et comptable	Titulaire		TEXIER Maryline
Rédacteur princ. de 1 ^{ère} classe	B	35,00h	35H00	Assistante administrative et technique	Contractuel	32h00	SEGUIN Coralie
Filière Technique (service technique)							
Technicien princ. de 1 ^{ère} classe	B	35,00h	35H00	Chargé des réseaux et de la programmation et du suivi des travaux	Titulaire		CAPRANI Matthieu
Technicien princ. de 1 ^{ère} classe	B	35,00h	35H00	Chargé du suivi du contrat DSP et les adhésions à venir des communes et des EPCI	Titulaire	80%	PERNIN Cécile
Technicien princ. de 1 ^{ère} classe	B	35,00h	35H00	Chargé de la mise en œuvre du programme d'investissement	Titulaire		BARBIER Virginie

M. Fabrice MERCIER précise que les précédentes délibérations concernant le tableau des emplois et des effectifs ont été abrogées au 21 octobre 2025.

6.2 Ouverture et création de poste

260216-04

M. le Président rappelle que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Promotion interne - création d'un poste d'ingénieur

M. le Président explique que la promotion interne est un dispositif dérogatoire au principe de recrutement par concours, qui permet aux fonctionnaires remplissant certaines conditions d'ancienneté ou lauréat d'un examen professionnel d'accéder à un cadre d'emplois supérieur. Dans le cadre des compétences conférées par le code général de la fonction publique et particulièrement les articles L 523-1 et L 523- 5, le Président du centre de gestion établit les listes d'aptitude au titre de la promotion interne sur proposition de l'autorité territoriale, au regard des quotas réglementaires en vigueur :

- soit après réussite d'un examen professionnel,
- soit par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

M. le Président indique qu'un agent est lauréat d'un examen professionnel d'ingénieur en 2022. Le SIEHL a déposé pour la 4^{ème} fois son dossier au titre de la promotion interne.

M. le Président propose d'ouvrir un poste d'ingénieur (catégorie A) au sein du syndicat.



Les délégués sont invités à créer un emploi permanent à compter du 1^{er}/03/2026 au grade d'ingénieur à temps complet à raison de 35 heures.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le budget 2026 du SIEHL ;
Vu le tableau des effectifs existants*

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur territorial en raison de la réussite à l'examen professionnel d'un agent et à sa potentielle promotion interne,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Décide de créer un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.*
- *Précise que le tableau des emplois sera modifié dès connaissance des résultats de la promotion interne.*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2026, chapitre 012.*

7. Contrat de DSP fin de contrat

Pour rappel, le SIEHL a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par :

- ✓ **L'avenant N°1** visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, ayant pour objet :
 - de modifier l'annexe N°2 du règlement de service actuellement en vigueur
 - de définir les conditions de généralisation de la télérelève et des téléservices associés sur le territoire d'Avanne-Aveney
 - d'adapter en conséquence les engagements de travaux de renouvellement par le délégataire et repréciser les obligations d'achat d'eau en gros
- ✓ **L'avenant N°2** visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, ayant pour objet le retrait de la CAGB (CUGBM)
- ✓ **L'avenant N°3** visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, ayant pour objet la modification tarifaire appliquée aux usagers du service sur le périmètre où la CAGB (CUGBM) est autorité délégante
- ✓ **L'avenant N°4** visé en Sous-Préfecture le 27 mars 2020, ayant pour objet le RGPD
- ✓ **L'avenant N°5** visé en Préfecture le 10 janvier 2022, ayant pour objet l'intégration au contrat les modifications relatives au règlement de service de l'eau potable
- ✓ **L'avenant N°6** visé en Préfecture le 10 janvier 2022, ayant pour objet de préciser les nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire de la CUGBM et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ **L'avenant N°7** visé en Préfecture le 8 juillet 2022, ayant pour objet d'adapter le contrat de DSP conclu entre les parties au regard des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- ✓ **L'avenant N°8** visé en Préfecture le 4 octobre 2022, ayant pour objet de réévaluer l'équilibre économique du contrat de DSP selon l'article 3.2 qui permet cette révision suite à une variation du périmètre, l'ajout de nouveaux équipements et l'ajustement de l'assiette de volumes vendus conformément à l'article 43 du contrat
- ✓ **L'avenant N°9** visé en Préfecture le 4 octobre 2022, ayant pour objet de préciser les nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire du SIEHL jusqu'au 30 septembre 2025.



- ✓ **L'avenant N°10** visé en Préfecture le 5 décembre 2023, actant l'âge limite maximum des compteurs à remplacer et définissant le plan de renouvellement afin d'absorber la hausse des prix de l'énergie sur le contrat en 2023
- ✓ **L'avenant n°11** visé en Préfecture le 8 octobre 2024, actant l'intégration dans le périmètre du contrat des nouvelles installations de chloration de tête et de rechloration, la sortie du périmètre les équipements liés au bioxyde de chlore et la prise en charge de l'exploitation de ces nouvelles installations.
- ✓ **L'avenant n°12** visé en Préfecture le 6 décembre 2024 actant l'intégration des communes du SIAEP PC
- ✓ **L'avenant n°13** visé en Préfecture le 1^{er} août 2025 actant le déploiement des compteurs communicants sur GBM au 1er juillet 2025
- ✓ **L'avenant n°14** visé en Préfecture le 9 octobre 2025 validant la convergence des tarifs au 1er octobre 2025
- ✓ **L'avenant n°15** visé en Préfecture le 22 janvier 2026 intégrant les communes du SIEVV et des ajustements techniques et organisationnels.

M. le Président indique qu'un protocole de sortie de contrat est en cours de rédaction avec l'AMO, le délégataire et GBM (contrat tripartite). Une première rencontre a eu lieu le 20 janvier et une liste d'éléments à transmettre a été donnée au délégataire. Celui-ci doit transmettre les éléments dans les 15 jours.

Concernant le futur contrat, une réunion a eu lieu avec l'AMO du SIEHL, Collectivité Conseils et les élus mardi 3 février, afin de définir les caractéristiques et les options du prochain contrat.

Les options envisagées sont

- Téléréleve,
- Intégration des communes du SIPQ au 1^{er} janvier 2027,
- Investissements éventuels,
- Tarifs pour les Vente d'eau en Gros

Une première phase de candidature sera lancée en début d'année, suivie du choix des candidats retenus puis de l'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises.

8. SCHEMA DIRECTEUR AEP : intégration du SD du SIEVV et actualisation du SDAEP du SIEHL

260216-05

M. le Président donne la parole à Mme Maryline Texier qui rappelle que le SD a été validé le 17 juin 2025 comme suit :

2022-2036		2025-2036	SD SIEHL 2025-2036	SD SIAEP PC (périodicité ≠ du SDAEP SIEHL) 2025-2039	2 périodicités du SDAEP SIEHL	
total	Réalisés 2022-2024	SDAEP mis à jour au 31/12/2024	Actualisation de 2%	Valeur 2025	SDAEP de 2025-2036	SDAEP de 2037-2039
17 175 440.00	961 888.00	16 213 552.00	16 537 824.00		16 537 824.00	
3 172 710.00	-	3 172 710.00	3 236 165.00		3 236 165.00	
439 700.00	295 809.00	143 891.00	146 769.00		146 769.00	
4 630 800.00	72 838.00	4 557 962.00	4 649 122.00	150 000.00	4 799 122.00	
33 870 120.00	3 673 769.00	30 196 351.00	30 800 279.00	3 016 362.00	33 213 584.69	603 056.31
1 540 200.00		1 540 200.00	1 571 004.00		1 571 004.00	
60 828 970.00	5 004 304.00	55 824 666.00	56 941 163.00	3 166 362.00	59 504 468.69	603 056.31

Elle présente une mise à jour de ce SDAEP tenant compte :



- Des travaux réalisés en 2025
- D'une actualisation de 2% :
- De l'intégration de celui du SIEVV :

Les délégués sont invités à valider ces ajustements.

M. le Président rappelle que lors des réunions du Comité syndical :

- Du 14 juin 2022, le schéma issu de l'étude confiée à SAFEGE, établissant un diagnostic et une planification des travaux de modernisation et adaptation des réseaux et ouvrages pour les 15 ans à venir a été approuvé.
- Du 20 juin 2024, une actualisation a été appliquée sur le SDAEP du SIEHL et le SDAEP de Landresse a été intégré.
- Du 17 juin 2025, une actualisation a été appliquée sur le SDAEP du SIEHL et le SDAEP du SIAEP PC a été intégré.

Ce document de référence est demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subvention et dossiers de travaux. Il sert également de guides pour la planification budgétaire.

Il convient d'intégrer le SD des nouvelles communes adhérentes et de l'actualiser.

Suite à l'adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe, le Schéma Directeur transmis par le SIE Vellerot-lès-Vercel est intégré au Schéma Directeur du SIEHL.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'actualisation du SDAEP
- Prend en compte le réalisé 2025
- Valide et intègre le SD du SIE VV dans le SDAEP du SIEHL
- Valide le nouveau SDAEP et les nouvelles périodicités comme suit :

	3 périodicités du SDAEP SIEHL		
	SDAEP de 2025-2036	SDAEP de 2037-2039	SDAEP 2040
Amélioration du fonctionnement hydraulique	16 395 565.00		
Renforcement du suivi du système	3 300 889.00		
Qualité de l'eau	149 705.00		
Pérennisation du patrimoine	4 673 587.00		
Programme de renouvellement des canalisations	33 371 821.51	909 233.50	98 038.50
Amélioration de la connaissance patrimoniale	1 602 425.00		
TOTAL sur 15 ans	59 493 992,51	909 233.50	98 038.50
			60 501 264,52

- Autorise le Président à transmettre ce nouveau SDAEP du SIEHL aux partenaires financiers.

9. Contrat « eau climat » sur le territoire Loue Lison

Point reporté

10. Finances/Budget :

10.1 Présentation et approbation du compte de gestion exercice 2025 du SIEVV



M. le Président explique aux délégués que suite à la dissolution du Syndicat de Vellerot-lès-Vercel, il revient au Comité Syndical du SIEHL d'approuver le compte de gestion 2025.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion.

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante.

Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants.

Il donne la parole à M. Raymond BASSIGNOT, Président du SIEVV qui présente les résultats excédentaires du compte de gestion 2025.

M. le Président du SIEVV demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver le compte de gestion 2025 du Comptable du Trésor.**

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il explique aux délégués que suite à la dissolution du Syndicat de Vellerot-lès-Vercel, il revient au Comité Syndical du SIEHL d'approuver le compte de gestion 2025.

Les résultats de clôtures du compte de gestion 2025 élaboré par le Comptable du Trésor sont présentés et sont en concordance avec les résultats du compte administratif 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2025 du SIEVV du Comptable du Trésor,
- Constate que le compte de gestion 2025 est en tout point conforme au Compte Administratif 2025 :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Affectation de résultat (investissement)	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	101 318.96€		2 722.56€	104 041.52€
Exploitation	80 782.31€		931.40€	81 713.71€
TOTAL	182 101.27€	0.00€	3 653.96€	185 755.23€

- Vote le compte de gestion 2025 du Comptable du Trésor.

10.2 Présentation et approbation du compte administratif exercice 2025 du SIEVV (en concordance)

250216-07

M. le Président du SIAEP PC présente le compte administratif 2024 avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Exploitation (ou fonctionnement) DEPENSES – CA 2025		
011	Charges à caractère général	63 375.03
014	Atténuations de produits (Redevance Agence Eau)	2 655.00
65	Indemnités des élus	1 253.00
66	Intérêts	3 714.23
042	Amortissement de biens	27 818.74
	TOTAL	98 816.00

Exploitation (ou fonctionnement) RECETTES – CA 2025		
70	Vente d'eau aux abonnés	88 993.09
75	FCTVA	802.83
042	Amortissement des subventions	9 951.48
	TOTAL	99 747.40



	Excédent antérieur reporté :	80 782.31
	TOTAL	180 529.71

Investissement DEPENSES – CA 2025		
21	Travaux	9 123.12
16	Capital des emprunts	8 577.96
040	Amortissement des subventions	9 951.48
	TOTAL	27 652.56

Investissement RECETTES – CA 2025		
10	FCTVA	2 556.38
040	Amortissement de biens	27 818.74
	TOTAL	30 375.12
	Excédent antérieur reporté :	101 318.96
	TOTAL	131 694.08

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

RESULTATS 2025	
Excédent d'exploitation	+ 81 713.71€
Excédent d'investissement	+104 041.52€
Résultat concordant avec le CG	185 755.23€

M. le Président du SIEVV quitte la salle.

M. le Président du SIEHL demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les sollicite pour procéder à l'approbation et au vote du **CA 2025**.

M. le Président du SIEVV présente le compte administratif 2025 avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

<i>EXPLOITATION</i>	2025
Dépenses (a)	98 816.00 €
Recettes (b)	99 747.40 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)	931.40 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)	80 782.31 €
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)	81 713.71 €

<i>INVESTISSEMENT</i>	2025	
Dépenses	Dépenses (N) (f)	27 652.56 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	0.00 €
	Dépenses totales (h=f+g)	27 652.56 €
Recettes	Recettes (N) (i)	30 375.12 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	101 318.96
	Recettes totales N (l=i+j+k)	131 694.08
Solde d'exécution (m=l-h)	104 041.52€	

Le Président du SIEVV quitte la salle
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :



- Vote le compte administratif 2025 en concordance avec les résultats du Compte de Gestion 2025
- Précise qu'il n'y a pas d'affectation de résultat
- Acte le report des résultats suivants :
 - Report de l'excédent 2025 d'exploitation : 81 713.71€
 - Report de l'excédent 2025 d'investissement : 104 041.52€

M. le Président du SIEVV revient en séance.

10.3 Présentation de la reprise des résultats du SIEVV – Point reporté

10.4 Présentation du Compte financier unique 2025

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Elle présente le compte financier unique 2025 (CFU) provisoire :

SECTION D'EXPLOITATION (Fonctionnement)

Chap/	Libellé	CFU 2025
011	Charges à caractère général	135 612.27
012	Charges de personnel	214 311.74
014	Atténuation de produits	0.00
65	Indemnités des élus	40 041.22
Total dépenses de gestion courante		389 965.23
66	Charges financières	156 148.60
67	Charges exceptionnelles	27 673.29
68	Dotations aux amortissements	0.00
Total autres dépenses d'exploitation		183 821.89
Total dépenses réelles d'exploitation		573 787.12
023	Virement à la sect° d'investissement	
042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	1 484 646.86
Total dépenses d'ordre d'exploitation		1 484 646.86
Total dépenses d'exploitation cumulées		2 058 433.98

Chap/	Libellé	CFU 2025
013	Atténuation de charges	1 628.00
70	Produits des services et du domaine	3 038 574.29
75	Autres produits de gestion courante	51.90
Total recettes de gestion courante		3 040 254.19
77	Produits exceptionnels	215.71
Total autres recettes d'exploitation		215.71
042	Opérat° d'ordre de transf. Entre sect°	272 725.03
Total recettes d'ordre d'exploitation		272 725.03
Total des recettes d'exploitation		3 313 194.93

RESULTATS D'EXPLOITATION 2025	
Recettes	3 313 194.93
Dépenses	-2 058 433.98
Résultat 2025 sans le report 2024	1 254 760.95
Report 2024 (SIEHL +SIAEP PC)	+ 6 976 914.81



Résultat de clôtures 2025 d'exploitation	+ 8 231 675.76
---	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap/	Libellé	CFU 2025	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	15 683.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	297 043.20	67 776.00
23	Immobilisat° corporelles -trav. en cours	2 612 849.42	154 903.00
Total des dépenses d'équipement		3 225 575.62	222 679.00
16	Emprunts et dettes assimilées	580 325.11	
020	Dépenses imprévues		
Total des dépenses financières		580 325.11	
45..	Dépenses exceptionnelles	0.00	0.00
Total des opérations pour compte de tiers		0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 805 900.73	222 679.00
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	272 725.03	
041	Opérations patrimoniales	1.00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		272 726.03	
Total des dépenses d'investissement cumulées		4 078 626.76	222 679.00

Chap/	Libellé	CFU 2025	Restes à réaliser
10	affectation de résultat	0.00	
13	Subventions d'équipement	633 487.61	1 062 800.00
23	Immobilis° corporelles - travaux en cours	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		633 487.61	1 062 800.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	
Total des recettes financières		0.00	
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00	0.00
Opérations pour comptes de tiers		0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		633 487.61	1 062 800.00
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	1 484 646.86	
041	Opérations patrimoniales	1.00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 484 647.86	
Total des Total des recettes d'investissement cumulées		2 118 135.47	1 062 800.00

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

RESULTATS 2025	
Excédent d'exploitation	+ 8 231 675,76 €



Déficit d'investissement	- 1 357 989,72 €
Résultat	6 873 686,04€

Le déficit d'investissement (- 2 198 110,72€) n'est pas couvert par l'excédent des RAR (840 121€), une affectation de résultat est nécessaire.

Le CFU définitif n'étant pas produit, le Comité Syndical sera invité à le voter lors d'une prochaine réunion.

M. le Président revient en séance.

10.5 Affectation du résultat et reprise anticipée des résultats du CFU 2025 au budget primitif 2026

250216-08

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical, que les résultats du budget sont affectés par délibération du Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du CFU.

Considérant toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025.

Les délégués sont invités à reprendre par anticipation les résultats présentés.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical, que les résultats du budget sont affectés par délibération du Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du CFU.

Considérant toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025.

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget

Le Comité, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- *De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au BP 2026, suite au détail ci-dessous :*

EXPLOITATION		2025
Dépenses (a)		2 058 433,98 €
Recettes (b)		3 313 194,93 €
Résultat d'exploitation (c=b-a)		1 254 760,95 €
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)		6 976 914,81€
Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)		8 231 675,76 €

INVESTISSEMENT		2025
Dépenses	Dépenses (N) (f)	4 078 806,76 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	237 439,43 €
	Dépenses totales (h=f+g)	4 316 246,19 €
Recettes	Recettes (N) (i)	2 118 135,47 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	
	Recettes totales N (l=i+j+k)	2 118 135,47 €
Solde d'exécution (m=l-h)		- 2 198 110,72 €



- D'affecter les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

INVESTISSEMENT		2025
Solde d'exécution (m=l-h)		- 2 198 110,72 €
Restes à réaliser	Dépenses (n)	222 679,00 €
	Recettes (o)	1 062 800,00 €
	Solde (p=o-n)	840 121,00 €
Besoin de financement		-1 357 989.72€

AFFECTATION SUR 2026	
Part du résultat d'exploitation affecté à l'investissement – c/1068	1 357 989,72 €
Report de l'excédent 2025 d'exploitation – R002	6 873 686.04€
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 reporté –D001	- 2 198 110,72 €

10.6 Approbation des tarifs du service de l'eau au 1^{er} octobre 2026

260216-9

M. le Président rappelle :

- Les tarifs (part syndicale) depuis 2015 :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Part fixe	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €	19,38 €
Tranche 1	0,7494 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594€	0,7594€	0,7594€
Tranche 2	0,6612 €	0,6812 €	0,6812 €	0,7012 €	0,7212 €	0,7312 €	0,7412 €	0,7540€	0,7594€	0,7594€	0,7594€
Tranche 3	0,5284 €	0,5584 €	0,5584 €	0,5984 €	0,6484 €	0,6784 €	0,7084 €	0,7212 €	0,7339€	0,7467€	0,7594€

- L'application d'une participation fixe d'équilibre figée sur 12 ans :

	Ouvans (Délibération N°221018-03)		Fournets-Luisans/Fuans/Les Combes (Délibération N°240620-16)		Vellerot-lès-Vercel/Villers-la-Combe/Villers-Chief (Délibération N°250617-10)	
	Participation fixe d'équilibre figée sur 12 ans	Part syndicale à compter du 01/10/2026	Participation fixe d'équilibre figée sur 12 ans	Part syndicale à compter du 01/10/2026	Participation fixe d'équilibre figée sur 12 ans	Part syndicale à compter du 01/10/2026
		19.38€		19.38€		19.38€
Tranche 1	1.1800€	1.9394€	1.07€	1.8294€	2.26€	3.0194€
Tranche 2	0.5676€	1.3270€				
Tranche 3	0.7446€	1.5040€				

Les délégués sont invités à approuver les tarifs applicables au 1^{er} octobre 2026.

M. le Président rappelle que :

- Par délibération du 14 juin 2022 un lissage du tarif du SIEHL a été validé pour arriver à une tranche unique en octobre 2025.
- Par délibération du 18 octobre 2022, une participation fixe complémentaire d'équilibre est appliquée à la commune de Ouvans à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2034.



- Par délibération du 20 juin 2024, une participation fixe complémentaire d'équilibre est appliquée aux communes de Fournets-Luisans, Fuans et Les Combes à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2036.
- Par délibération du 17 juin 2025, une participation fixe complémentaire d'équilibre est appliquée aux communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2037.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité valide les tarifs suivants applicable au 1^{er}/10/2026 :

Abonnés	SIEHL	Fournets-Luisans/ Fuans/ Les Combes Jusqu'au 31/12/2036		Vellerot-lès-Vercel/ Villers-la-Combe/ Villers-Chief Jusqu'au 31/12/2037		Ouvans Jusqu'au 31/12/2034	
Part Fixe	19.38€						
Part variable	0.7594€	+ 1.07€	=1.8294€	+ 2.26€	=3.0194€	Tranche 1 de 0 à 300 m ³ +1.1800 € =1.9394€	
						Tranche 2 de 300 à 1 500 m ³ +0.5676 € = 1.3270€	
						Tranche 3 au-delà de 1 500 m ³ +0.7446 € =1.5040€	

10.7 Fongibilité des crédits M49

260216-10

Pour information :

1. Délégation de la fongibilité des crédits : L'assemblée délibérante peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres lors du vote du budget, mais cette délégation doit être renouvelée chaque année et ne peut dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
2. Exclusions des virements de crédits : Les virements de crédits ne peuvent pas concerner les dépenses de personnel (chapitre 012) ni les chapitres d'ordre (040 et 042) pour éviter tout déséquilibre budgétaire.
3. Conditions et formalités des virements : Les virements de crédits doivent être décidés expressément par l'exécutif, transmis au représentant de l'État pour contrôle de légalité, et communiqués au comptable public via l'application HELIOS.
4. Calcul de la limite des crédits : La limite des crédits pouvant être mouvementés est calculée sur la base des dépenses réelles inscrites dans chaque section budgétaire, en excluant les chapitres d'ordre, de prévision sans exécution, et les lignes budgétaires.
5. Dépassement du plafond fixé : Si le plafond de 7,5 % est dépassé, une décision modificative ou un budget supplémentaire doit être voté par l'assemblée délibérante, suivi d'une transmission au représentant de l'État et au comptable public.

M. le Président indique que les dépenses imprévues ne sont plus autorisées en nomenclature M49.

Il convient, comme pour la nomenclature M57, de prendre une délibération autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre selon les conditions réglementaires énoncées précédemment.

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux

Vu l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales, « ... Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au maire ou au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le maire ou le président de l'assemblée délibérante informe celle-ci de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section (exploitation et investissement).
- - Donne tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10.8 Présentation et approbation du budget primitif 2026

260216-11

M. le Président présente au Comité Syndical le projet du BP 2026.

Ce BP prend en compte les orientations budgétaires présentées en séance du 22 décembre 2025 et le PPI 2026. Ce budget a fait l'objet d'un débat et de propositions en Bureau.

EXPLOITATION (ou Fonctionnement) / DEPENSES – BP 2026		
011	Charges à caractère général	324 471.00
012	Charges du personnel	366 734.00
014	Redevances consommation SIEVV	4 300.00
65	Indemnités des élus + autres charges (cotisation FNCCR/Formation +report montants comptes supprimés chap 67)	91 896.00
66	Intérêts	156 802.00
67	Titres annulés sur 2025 (certains comptes supprimés montants reportés chap 65)	1 000.00
68	Provisions pour dépréciations	5 000.00
42	Amortissement de biens	1 800 000.00
23	Virement à la Section investissement	6 658 060.26
TOTAL GENERAL		9 408 263.26

EXPLOITATION (ou Fonctionnement) / RECETTES – BP 2026		
70	Ventes d'eau aux abonnés + vente en gros	3 008 350.00
75	Bail emphytéotique + trop perçu SDGE	15 051.00
042	Amortissement des subventions	300 000.00
TOTAL Exercice		3 323 401.00
002	Excédent d'exploitation 2025 reporté	6 873 686.04
TOTAL GENERAL		10 197 087.04
Excédent d'exploitation (fonctionnement)		788 823.78

INVESTISSEMENT/ DEPENSES		BP 2026
20	Recherche nouvelle ressource +étude de sols + Modélisation	422 749.00



21	Matériels : échelles vannes surpresseurs raccordements + chloration + équipements informatiques + Frais de bornage – mobiliers -PC	1 155 485.86
23	Travaux sur réservoirs + MOE	2 750 806.12
	Travaux sur réseaux	5 915 789.28
16	Remboursement du capital des emprunts	495 484.00
45...	Compte de tiers (défense incendie)	150 000.00
041	Opérations patrimoniales (régularisation imputations- intégration des biens)	500 000.00
040	Amortissement des subventions	300 000.00
	total	11 690 314.26
001	Déficit d'investissement 2025 reporté	2 198 110.72
TOTAL GENERAL		13 888 424.98

INVESTISSEMENT/ RECETTES		BP 2026
1068	Affectation de Résultat	1 357 989.72
13	Subventions d'investissement (Département – Agence de l'eau)	3 408 770.00
23	AAPC gpt de commande +part°. communes	13 605.00
16	Emprunts	0.00
45...	Compte de tiers (défense incendie)	150 000.00
40	Amortissement de biens	1 800 000.00
41	Opérations patrimoniales (régularisation imputations- intégration des biens) sur proposition de M. le trésorier	500 000.00
21	Virement de la section exploitation	6 658 060.26
TOTAL GENERAL		13 888 424.98
Equilibre		0.00

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.
N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver et voter le BP 2026 présenté.**

<i>M. le Président présente le budget primitif 2026 au comité syndical.</i>	
<i>Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 s'élevant à :</i>	
<i>Section d'exploitation (Fonctionnement) :</i>	
<i>Recettes</i>	<i>: 10 197 087.04€</i>
<i>Dépenses</i>	<i>: 9 408 263.26€</i>
<i>Excédent</i>	<i>: 788 823.78 €</i>
<i>Section d'investissement (BP +PPI 2026 (CP et CR)+ RAR) :</i>	
<i>Recettes</i>	<i>: 13 888 424.98€</i>
<i>Dépenses</i>	<i>: 13 888 424.98€</i>



11. Questions diverses :

M. le Président propose éventuellement aux membres du Comité d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment :

11.1 Calendrier

M. le Président indique que le Bureau propose la date du lundi 11 mai 2026 à 20h00 pour l'installation de la nouvelle gouvernance en comité syndical.

M. le Président indique que onze délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
260216-01	Gouvernance : Installation des délégués de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe	Approuvée
260216-02	Finances/Budget : mise à jour du PPI 2024-2026	Approuvée
260216-03	Travaux : approbation d'une première projection du programme 2027	Approuvée
260216-04	Ressources Humaines : création d'un poste d'ingénieur territorial	Approuvée
260216-05	Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) : actualisation du SDAEP du SIEHL et intégration du SD du SIEVV	Approuvée
260216-06	Finances/budget : Présentation et approbation du compte de gestion – Exercice 2025 du SIEVV	Approuvée
260216-07	Finances/budget : Présentation et approbation du compte administratif – Exercice 2025 du SIEVV (en concordance)	Approuvée
260216-08	Finances/budget : Reprise par anticipation des résultats et affectation de résultat	Approuvée
260216-09	Finances/budget : approbation des tarifs de service de l'eau potable au 1 ^{er} octobre 2026	Approuvée
260216-10	Finances/budget : fongibilité des crédits	Approuvée
260216-11	Finances/budget : Présentation et approbation du budget primitif – Exercice 2026	Approuvée

M. le Président tient à renouveler ses remerciements la commune de Valdahon pour le prêt de la salle, à remercier les délégués présents et les invite à partager un moment de convivialité.

La séance est levée à 21h50

Le Secrétaire
M. Charles PIQUARD

Le Président
M. Philippe BOUQUET